

REVUE DE PRESSE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES
GRANDS CAUSSES

AVRIL 2019

Le projet de méthanisation à La Cavalerie en bonne voie

Environnement. Méthalarzac Énergies tenait sa première assemblée générale.

Les 16 exploitations agricoles concernées par le projet de méthanisation à La Cavalerie ont participé à la première assemblée générale de Méthalarzac Énergies, la Société par actions simplifiée (SAS) présidée par Francis Maurin, vendredi dernier à l'espace Robert-Muret. Ce projet, lancé voilà près de sept ans, doit notamment « répondre au problème de mises aux normes des exploitations selon une directive européenne, dont une mention concernant la gestion des effluents », souligne Francis Maurin, lui-même ancien exploitant. Avec ce projet, pas moins de 13 500 tonnes de fumier seront stockées sur un site adapté, afin de stopper la pollution des eaux, mais aussi revaloriser cette matière en biogaz, en produisant environ 500 000 m³ de méthane par an. « Pour l'instant, nous sommes dans les temps », résume le président de la SAS à la sortie de l'AG.

Des subventions débloquées

Si les collectivités et les porteurs du projet auraient souhaité entamer les travaux dès le début de cette année, les premiers coups de pelle devraient avoir lieu à l'automne pro-



■ Christophe Laborie et Francis Maurin travaillent main dans la main depuis le début du projet sur le Larzac.

chain. « Nous avons un contretemps avec une subvention de la Région », explique Christophe Laborie, président de la communauté de communes Larzac Vallées. « Nous attendions un retour à l'automne dernier mais le dossier vient juste d'être traité. » La Région va en effet financer 930 000 € sur les trois millions d'euros du projet, soit 31 %.

Cette bonne nouvelle n'a pas été la seule. Les responsables

du projet se sont également mis d'accord pour lancer la phase d'appel d'offres en « essayant de privilégier les entreprises locales dans la mesure du possible ».

Il reste aussi à établir un plan de financement pour démarcher les banques afin que le cap soit tenu : démarrer la production dans le courant de l'année 2020.

LOIC BAILLES
bailles@midilibre.com

Projet fédérateur

Soutenu par le Parc naturel régional des grands causses et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Adem) ainsi que le Syndicat d'énergie départemental de l'Aveyron (Sieda), le projet a aussi reçu, en 2016, le label croissance verte par la ministre de l'Écologie de l'époque, Ségolène Royal. Ce qui a permis de financer à hauteur de 80 % les études de terrain. Les 20 % restants, soit 15 000 €, ont été financés par la communauté des communes Larzac Vallées, qui restera dans le capital de la SAS à hauteur égale. La municipalité de La Cavalerie a aussi choisi de faire un geste pour soutenir le projet, en léguant le terrain à la SAS, sur la route de Saint-Affrique, au lieu-dit Mareville, pour 10 000 €. En contrepartie, la même somme sera apportée par la municipalité pour gonfler le capital de la SAS. « C'est donnant-donnant, avec un projet co-construit avec les collectivités de A à Z », résume son président Francis Maurin.

La Maison de la Région inaugurée en septembre mais déjà mentionnée

POLITIQUE Comme nous l'indiquions dans une précédente édition, c'est dans les locaux du Parc Naturel Régional des Grands Causses qu'elle finance en grande partie, que la Région Occitanie implantera sa maison. « *Il reste encore quelques travaux à faire mais on devrait pouvoir l'inaugurer à la rentrée* », nous a indiqué mardi, Emmanuelle Gazel, lors de la conférence de presse concernant l'opération de communication « *L'Occitanie est à vous* » dont nous rendons compte par ailleurs. Une implantation qui était prévue bien plus tôt si on en croit le fascicule qui sera distribué lors de cette opération puisque la maison de la Région y figure déjà tout comme celle de Rodez.

L'extension du Parc naturel vers le Lodévois est approuvée

Larzac. L'assemblée plénière de la Région a délibéré le 28 mars dernier.



■ Le PNRGC de 24 ans va s'étendre à 26 nouvelles communes en 2022.

ARCHIVE EVA TISSOT

C'est dans les cartons depuis près de six mois : étendre le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) à 26 municipalités héraultaises de la communauté des communes Lodévois-Larzac, sur 28, qui avaient voté, le 21 décembre dernier, la demande d'intégration au périmètre d'étude du PNRGC, en vue du renouvellement de sa charte en 2022. Lors du premier comité syndical PNRGC de l'année, son président Alain Fauconnier avait annoncé le début « d'une procédure complexe », comportant une dizaine d'étapes. La pre-

mière a été passée avec succès puisque la Région a validé, le 28 mars lors de sa dernière assemblée plénière, le lancement du processus, en retenant « la cohérence paysagère et géomorphologique », « la qualité des patrimoines naturels et culturels », et « la cohérence avec les périmètres des structures intercommunales ayant compétence en matière d'aménagement et de développement ».

Travail de terrain

Si « la continuité écologique et géographique » est saluée dans les couloirs du Parc, il reste encore à adapter sa stratégie en vue de la nou-

velle charte et de prendre en compte les objectifs opérationnels pour ce nouveau périmètre, tant sur le plan de la mobilité, que le développement durable en passant par la communication. Une concertation citoyenne est prévue afin de composer avec ces nouveaux éléments et de fixer les objectifs de la prochaine charte qui courra jusqu'en 2037. Ce ne sera pas une première pour le Parc, adepte de cette technique, déjà utilisée pour le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ainsi que pour le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Des études de terrains qui ont permis de rele-

ver les problématiques démographiques, géographiques et environnementales. Avec ce délibéré en faveur de l'extension, le Parc passera donc de 93 communes à 119, et qui doublerait le nombre d'habitants concernés (70 000 à plus de 140 000). La Région s'engage également d'affecter 50 000 € sur l'opération pour les frais de procédure de révision de l'exercice en cours. « Le causse du Larzac était coupé en deux, avance-t-on au PNRGC. Ce délibéré acte une sorte de réunification. C'est tout à fait logique. »

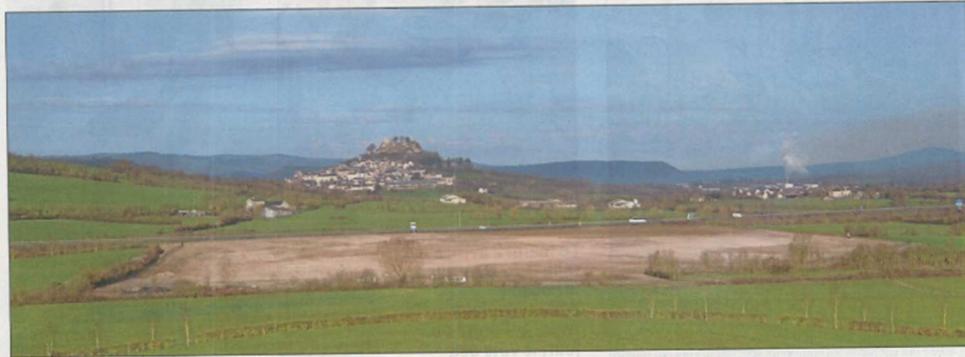
LOÏC BAILLES
bailles@midilibre.com

MILLAU - Jeudi 11 avril 2019

ARRONDISSEMENT

SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU

La centrale solaire prend forme



ENVIRONNEMENT La future centrale solaire, située au Pré de la Caille sur un site délaissé autoroutier sans concurrence d'usage avec des zones agricoles et naturelles, comme le préconisent notamment le PNRGC et la Chambre d'Agriculture, est actuellement en phase d'ensemencement. Ainsi, cette parcelle de 9 hectares, clôturée sur 8,5 hectares, sera enherbée sous 15 jours sur 7,5 hectares qui seront ensuite prêts à recevoir les structures fixes de panneaux photovoltaïques puis, à terme, les brebis invitées à paître à leur aise sur ce vaste espace. Ensuite, « au mois de juillet, seront réalisés des tests sur pieux battus dans le délaissé puisque l'objectif de la société Valéco consiste à utiliser le moins de béton possible. La pause des structures s'effectuera en septembre pour une livraison des modules en fin d'année avant



l'injection des premiers électrons de la centrale, effective au 1^{er} semestre 2020. En outre, une haie paysagère composée d'essences locales sera plantée le

long de l'autoroute et dans la partie nord du site » précisa ce mardi après-midi, Thomas Duffez (société Valéco). En quelques chiffres, ce projet de 6 millions

d'euros est financé par la société Valéco qui versera chaque année 15 000 euros à la commune de Sévérac, 20 000 euros à la communauté de communes des

Causses à l'Aubrac et 20 000 euros au département. Cette centrale comptera 15 300 panneaux solaires (avec des tables espacées de 4,65 mètres entre elles), produira 5 MW (ou 6,5 millions de kwh), soit la puissance de 2 éoliennes environ, et l'équivalent de consommation d'électricité de 2 000 foyers (hors chauffage et eau chaude). Notons que le kwh émet 2 fois moins de CO2 que la moyenne de l'électricité produite en France et que près de 95% des composants de la centrale seront recyclés en fin de vie. Enfin, rappelons que la mairie a mis ce terrain à disposition moyennant un bail emphytéotique établi sur 25 ans. À l'issue de ce bail, soit la centrale sera démantelée soit la mairie pourra continuer à l'exploiter.

CELINE GROUSSET

Éoliennes du Crassous en activité

Énergie. Les derniers aménagements et remises en état du site ont lieu.

Les six éoliennes du parc des Faydunes, situées sur les hauteurs de la ville au niveau du plateau de Crassous, sont en production officielle depuis le lundi 1^{er} avril. Auparavant, elles ont subi une phase de test durant trois mois. « Ces tests ont permis de vérifier que les machines répondent bien aux critères et aux données de production du constructeur, et que la qualité du courant produit répond aux exigences d'Enedis », explique le responsable du développement à Théolia France. Les six éoliennes Enercon E82, avec une hauteur au mât de 84 mètres et en bout de pale de 125 m, ont une capacité de production de 2,3 MW chacune. Soit une puissance totale du parc de 13,8 MW, ce qui représente l'équivalent de la consommation électrique de 13 000 habitants, chauffage compris. « Ces chiffres résultent de la capacité des machines et intègrent les mesures préalables effec-



■ Les terre-pleins et les chemins d'accès sont réaménagés.

tuées sur le site, précise le responsable du développement. C'est la société dédiée appelée "centrale éolienne des Soutets" qui gère l'exploitation du parc pour une durée de 20 à 25 ans. La maintenance est assurée par une équipe d'Enercon basée

à Soubès, dans l'Hérault. Cela génère de l'emploi local permanent. »

Actuellement, ont lieu les derniers aménagements et remises en état du site. « Les aménagements des rayons de courbures liés aux chemins d'accès sont laissés en place

si cela arrange les propriétaires des terrains, indique le responsable de Théolia. Sinon, on les enlève. Comme convenu avec eux, des barrières métalliques sont installées pour s'adapter à l'usage du site par rapport aux chevaux. »

Le chemin d'accès qui relie les six éoliennes entre elles reste en place. Des clôtures sont en cours d'installation de part et d'autre dans la zone agricole. « Ce parc éolien est intégré dans le territoire, souligne le responsable. On a travaillé en partenariat avec la commune de Saint-Affrique, la communauté de communes et le Parc naturel régional des grands causses. Une convention est en projet avec le lycée Jean-Jaurès pour un partenariat avec la filière option maintenance éolienne. Cela concernerait des visites du site notamment. »

J.-M. C.

Des réactions pour défendre l'AOP roquefort

Polémique. Face au bleu de Société.

Après l'alerte de la CFDT "roquefort et lait de brebis" sur ce nouveau bleu estampillé Société dont la commercialisation a débuté fin mars, les réactions ne cessent de pleuvoir. Après José Bové (lire aussi ML de mercredi), c'est le député Arnaud Viala qui a écrit une lettre ouverte à Emmanuel Besnier, PDG du groupe Lactalis. « Vendre sous estampille de la marque phare Société un fromage radicalement différent mais trompeusement confondable avec le roquefort n'est évidemment pas digne des obligations de conscience, largement couvertes par les contraintes du cahier des charges de l'AOP roquefort, écrit le parlementaire. Sur la forme, ensuite, cette mise en marché "sauvage", sans aucune concertation locale, ne peut que heurter l'ensemble des producteurs, les autres industriels et les acteurs de la zone de collecte, a fortiori au moment où nous pensions avoir tout mis en œuvre afin de resserrer nos liens et de promouvoir une vision collective de l'avenir du roquefort, de son industrie et de sa zone de production, avec le souci majeur de préserver notre AOP. »

De son côté, Alain Fauconnier, le président du Parc naturel régional des Grands causses rappelle le poids économique de la filière dans un communiqué. « Ce sont 1400 exploitations agricoles du Parc naturel régional des Grands causses qui s'inscrivent dans la filière et façonnent la vie sud-aveyronnaise, précise-t-il. Jusqu'ici la filière a su se diversifier de manière complémentaire et non



■ Le bleu de brebis est loin de faire l'unanimité.

concurrente du roquefort. Aujourd'hui, l'apparition d'un bleu de brebis, au lait pasteurisé, sous l'estampille Société est une mise en cause du roquefort et donc une mise en danger du territoire. Cette usurpation est un accroissement au cahier des charges de l'AOP et une stratégie pour le contourner. Nous demandons donc le retrait sans délais de ce bleu de brebis des rayons, car il crée une confusion auprès des consommateurs et risque d'abîmer l'image du roi des fromages et de la marque Société. »

« Certes, il n'y a pas de tromperie sur l'étiquette même si l'emballage peut prêter à confusion, concède de son côté le sénateur Alain Marc. Mais, au prétexte de mieux répondre aux attentes du consommateur, ce produit risque de semer le trouble sur le marché. Et de poser des questions sur la valorisation du prix du lait pour les producteurs. Les orientations prises par Lactalis ne sont pas bonnes. Le groupe joue contre son camp et contre le territoire. Nous devons nous mobiliser pour mettre un coup d'arrêt à ces pratiques. »

Les élus locaux à l'unisson contre le Bleu de brebis Société

ALIMENTAIRE La commercialisation de ce fromage au lait pasteurisé par Société continue de provoquer des réactions après celle de José Bové, la semaine dernière. Arnaud Viala, Alain Fauconnier et Alain Marc ont à leur tour condamné le produit.

Le nouveau « Bleu de brebis » a décidément du mal à passer. La mise sur le marché de ce produit estampillé « Société » au début du mois d'avril provoque de nombreuses réactions de la part de la classe politique locale, qui reproche à la marque au losange vert d'apposer son logo sur un fromage au lait pasteurisé, fabriqué à Brozet sans garantie sur l'origine du lait. Le député européen José Bové a été le premier à prendre la parole, en début de semaine dernière, évoquant « la plus grosse atteinte à l'appellation d'origine protégée de roquefort depuis des années » lors d'une conférence de presse organisée à Millau. Deux jours plus tard, c'est Alain Fauconnier, président du Parc naturel régional des Grands Causses, qui a réagi à son tour. Celui qui est aussi maire de Saint-Affrique rappelle d'abord le rôle du cahier des charges de l'AOP Roquefort dans l'identité du territoire, ses paysages, son histoire, son économie et sa culture. Il ajoute :

« L'apparition d'un bleu de brebis, au lait pasteurisé, sous l'étiquette « Société » est une mise en cause du Roquefort et donc une mise en danger du territoire. Cette usurpation est un accroc au cahier des charges de l'AOP et une stratégie pour le contourner. » Soulignant que plus rien, sans ce cadre, ne garantit la provenance du lait ni sa qualité, Alain Fauconnier demande au nom du Parc naturel « le retrait sans délai de ce bleu de brebis des rayons, car il crée une confusion auprès des consommateurs et risque d'abîmer l'image du roi des fromages et de la marque Société ».

« Très mauvaise nouvelle » Le communiqué d'Alain Fauconnier a été suivi dans la foulée, jeudi 11 avril, d'un deuxième signé cette fois par Arnaud Viala. Dans une lettre ouverte à Emmanuel Besnier, PDG du groupe Lactalis auquel appartient Société des Caves, le député du Sud-Aveyron dit avoir appris « avec stupéur, en voyant le pro-



Le fromage et son emballage sont accusés de tromper le consommateur.

duit dans les rayons des distributeurs, la mise sur le marché par votre groupe d'un Bleu de brebis sous la marque Société ». Le parlementaire parle d'une « très mauvaise nouvelle » et d'un « non-respect avéré des engagements conclus au titre de l'AOP » et veut rappeler à Société que « ses stratégies industrielles et commerciales pèsent évidemment lourdement sur les dynamiques du Roquefort ». « Je demande que s'ouvre de toute

urgence un dialogue avec les dirigeants du groupe Lactalis au sujet de cette décision incompréhensible et lourde de conséquences », termine Arnaud Viala. Quatrième élu local à prendre la parole, vendredi 12 avril, le sénateur de l'Aveyron, Alain Marc, a rendu public un communiqué dans lequel il condamne lui aussi la mise sur le marché du Bleu de brebis Société. « Ce produit risque de semer le trouble sur le marché. Et de poser des ques-

tions sur la valorisation du prix du lait pour les producteurs », indique-t-il, avant de conclure : « Les orientations prises par Lactalis ne sont pas les bonnes. Le groupe joue contre son camp et contre le territoire. Nous devons nous mobiliser pour mettre un coup d'arrêt à ces pratiques. »

T. D.

Les différents communiqués sont à retrouver dans leur intégralité en pages Opinions.

Christian Gentil : « Un produit complémentaire à notre gamme de Roquefort »

ECONOMIE De son côté, le directeur Général de Société, Christian Gentil, que nous avons contacté, tient à rétablir certains vérités. Et d'expliquer tout d'abord : « Ce produit a pour objet d'aller conquérir de nouveaux consommateurs qui trouvent le roquefort comme étant trop segmenté car « trop fort ». Ce produit est donc complémentaire à notre gamme de roquefort (1863, Baragnaudes et Templiers). » Concernant le lait, il précise que « Le lait est bien entendu issu de notre zone de collecte de l'Aveyron, dans des exploitations où les brebis pâturent dès que les conditions climatiques le permettent, nourries sans OGM ». Concernant le « packaging », Christian Gentil fait remarquer aux détracteurs de ce produit que : « Nous avons été attentifs à ne pas créer de confusions auprès du consommateur (bleu de brebis en majuscule, couleur très

différente) et le goût et la texture ne laissent aucun doute sur ce sujet ». Et à l'heure où les ventes de Roquefort sont en perte de vitesse, le directeur de Société fait remarquer que : « Toute innovation qui réussit permet de générer des volumes qui permettent, de générer des heures de travail donc favorisera l'emploi sur le territoire (100% aveyronnais) et donc de développer les besoins en volume de lait, donc conforter notre bassin de collecte de lait de brebis ».

Acteur majeur de la filière Christian Gentil poursuit en mettant en avant les efforts fait par le groupe Lactalis pour promouvoir le Roquefort. Une sorte de réponse du berger à la bergère en indiquant que : « Toutes les équipes de Société sont mobilisées pour la réussite de ce nouveau projet et ce lancement vient confirmer l'expertise des équipes commerciales et tech-

niques de cette entreprise qui a toujours fait en sorte de répondre aux attentes de son temps. » Rappelant que Société est « un acteur majeur de la filière », il précise que la marque à l'ovale vert « continue à investir pour le développement de Roquefort en lançant cette année deux nouvelles références, après de nombreuses innovations en 2017-2018 qui n'ont malheureusement pas marquées nos détracteurs. De plus, nous continuons à investir fortement en communication média et dans nos fromageries. »

Qualité gustative Il en profite également pour mettre en avant des actions moins visibles mais tout aussi importante pour le développement des ventes du roi des fromages en indiquant que : « nous sommes également moteur dans le développement de la qualité gustative et sanitaire du roquefort. Nous coopérons avec deux or-



ganisation de producteurs regroupant près de 1.000 producteurs de lait. Nous négocions avec eux le prix du lait depuis de nombreuses années, tenant compte des contraintes liées aux coûts de production des producteurs et de notre entreprise mais surtout tenant compte des hausses de prix oc-

ceptées par la Distribution. Nous sommes enfin fortement impliqués dans le fil de Roquefort pour laquelle nous militons depuis de nombreuses années. »

Force de développement et d'innovation

Pour conclure, le directeur général souhaite délivrer un message optimiste pour l'avenir en rappelant que « Roquefort Société reste et restera le leader reconnu de la filière Roquefort et bien entendu continuera à être force de développement et d'innovation. Nous sommes résolument tournés vers l'avenir et attentifs à l'attente des consommateurs en matière de sécurité, traçabilité, responsabilité sociale et environnementale. » Des réponses qui risquent de ne pas satisfaire les détracteurs de ce nouveau produit qui est mis sur le marché depuis le début avril.

J.B.



OPINION

Jeudi 18 avril 2019

Le cahier des charges de l'AOP Roquefort est le bouclier du territoire

Le Roquefort a forgé l'identité du territoire : l'agropastoralisme, une identité paysagère, une biodiversité exceptionnelle, une histoire, une économie et une culture singulière. Le Roquefort est le premier fromage à bénéficier d'une Appellation d'Origine Contrôlée grâce à la loi du 26 juillet 1925, qui garantit, depuis, un ancrage de la filière grâce à son cahier des charges. Le modèle Roquefort devient la forme inédite d'une économie agricole territorialisée, créant des emplois non délocalisables. La filière pèse de l'ordre d'un milliard d'euros d'activité par an sur le territoire, 8 000 emplois et de l'ordre de 60 % de la valeur ajoutée. Ce sont 1400 exploitations agricoles du Parc naturel régional des Grands Causses qui s'inscrivent dans la filière et façonnent la vie sud-aveyronnaise.

Le territoire Roquefort doit porter toute l'ambition initiale de son cahier des charges qui est struc-

turante pour son avenir.

Jusqu'ici la filière a su se diversifier de manière complémentaire et non concurrente du Roquefort. Aujourd'hui, l'apparition d'un bleu de brebis, au lait pasteurisé, sous l'estampille « Société » est une mise en cause du Roquefort et donc une mise en danger du territoire. Cette usurpation est un accroissement au cahier des charges de l'AOP et une stratégie pour le contourner.

Les élus sud-aveyronnais ont soutenu, à travers le schéma de cohérence territoriale (SCOT), inscrire ce cahier des charges dans leur projet de territoire. En effet, cette loi de 1925, le décret de 2001 et son règlement d'application ont des effets directs sur l'organisation et l'aménagement du territoire, et sur les pratiques agricoles et pastorales.

Sans ce cadre, plus rien ne garantit la provenance du lait, sa qualité, la juste rémunération des pro-

ducteurs et le maintien de l'emploi local. Plus rien ne garantit non plus la pratique d'un élevage de qualité et extensif, la richesse des paysages ou encore la richesse de la biodiversité.

Nous demandons donc le retrait sans délais de ce bleu de brebis des rayons, car il crée une confusion auprès des consommateurs et risque d'abîmer l'image du roi des fromages et de la marque Société.

Le territoire du Roquefort doit rappeler son attachement à l'AOP, à l'intégrité du cahier des charges et se protéger de telles dérives. Roquefort en fête, événement programmé les 8 et 9 juin, doit être l'occasion de rassembler l'ensemble du territoire et relancer une dynamique autour d'un produit phare, le Roquefort.

ALAIN FAUCONNIER
PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

LA PHOTO

17 éleveurs catalans de la région de Trespèges reçus en mairie



« On reçoit des acteurs économiques et j'espère que les échanges ont été fructueux et qu'ils ouvriront des perspectives de collaboration plus fortes », a déclaré le maire Alain Fauconnier en recevant, le mardi 9 avril, 17 éleveurs ovin viande de la race Xisqueta venus de la région de Trespèges, en Catalogne. La

délégation a effectué un séjour de trois jours en terre aveyronnaise à l'invitation de la chambre d'Agriculture et du Parc naturel régional des grands causses. Sur Saint-Affrique, les éleveurs ont visité l'abattoir, le lycée agricole de La Cazotte et Pastoralia, la couveuse maraîchère et le rucher école.

-M. C.

Jeu. 18 avril 2019 • JOURNAL DE MILLAU

A Saint-Rome, on aménage pour combattre les crues



Le président du syndicat mixte du bassin versant Tam-Amont, Jean-Luc Aigouy (à gauche), Céline Delagnes, Anne Gély, Amélie Alvès et Pierre Pantarella se sont rendus sur le chantier en bordure du Cernon.

PRÉVENTION Le 26 novembre 2014, le village de Saint-Rome-de-Cernon connaissait sans doute la crue la plus importante de son histoire. Ce jour-là comme une grande partie du Sud-Aveyron, les habitants de la commune voyaient monter les eaux du Cernon à vitesse V. Deux maisons situées en bord de rivière étaient envahies par les eaux à une hauteur de 1m80. Même la mairie n'échappa pas au cataclysme puisque 2cm d'eau recouvrait le sol de la salle du conseil municipal.

Un gain de 60cm en cas de crue

Et si depuis de l'eau a coulé sous les ponts, le traumatisme est encore bien vivant. Pour autant dès l'année suivante la catastrophe, Pierre Pantarella, maire de la commune a saisi l'opportunité d'un appel à projets de l'Agence Adour Garonne pour en présenter un afin de réduire la montée des eaux et surtout le risque d'inondations comme en 2014. C'est ce projet qui est en train de prendre forme et qui a été présenté à la presse, mardi en début d'après-midi à Saint-Rome de Cernon. Une présentation en présence du maire qui avait à ses côtés Jean-Luc Aigouy, président du syndicat mixte du bassin versant Tam-Amont dont dépend désormais le Cernon, la directrice de cette structure, Anne Gély, Céline Delagnes, technicienne du PNRGC, Amélie Alvès en charge de la maîtrise d'œuvre.

L'occasion pour les uns et les au-

tres de l'évoquer en indiquant que le but est de faire baisser de 60cm la hauteur d'eau pour une crue similaire à celle de 2014. Pour cela, c'est une zone d'un hectare et demi située en contrebas de la voie ferrée où se trouvait auparavant le stade de foot qui va être traitée.

Des aménagements utiles

Plusieurs milliers de m³ de terre vont être enlevés afin d'effectuer un décaissement et permettre deux paliers successifs pour permettre à l'eau de s'écouler facilement. Toute cette zone donnera naissance à un espace arboré et aménagé à l'attention des habitants qui pourront s'y promener et s'y reposer. Un chantier qui verra également la suppression de la route actuelle mais également l'enfouissement de tous les réseaux aérés que la création d'un nouveau poste de refoulement concernant l'assainissement. « On va enlever toutes les protections situées du côté de la gare. D'une configuration en U dans lequel coule le lit de la rivière, on passe à un V plus évasé. On ouvre le lit et on abaisse le talus des berges afin de donner moins de vitesse à l'eau en cas de crue » explique Céline Delagnes.

D'un montant de près de 500 000 euros HT, subventionné à 80 %, ce projet qui donnera lieu à l'espace Jean Gaven, nom de l'acteur né à Saint-Rome sera dans sa version définitive à l'automne prochain.

J.B.



Le bâtiment que l'on voit sur la photo correspond aux anciens vestiaires du stade qui vont être détruits ainsi que l'on peut mesurer le décaissement effectué et les milliers de m³ de terre qui ont été enlevés pour réaliser le premier palier afin de permettre un meilleur écoulement de l'eau en cas de crue.

Des pistes pour dynamiser le train

Transports. Le Parc a déterminé trois axes de travail pour faire évoluer les lignes.

Depuis l'été dernier, le PNR des grands causses s'est vu confier une mission par la Région pour mener une réflexion sur la place du train en Aveyron. Après plusieurs réunions avec les acteurs concernés, dont le comité de défense de la ligne Béziers-Neussargues, les cheminots, les usagers et les politiques, plusieurs axes de travail ont été définis.

« Il en ressort trois aspects de l'usage du train localement, détaille Florent Tarrisse, directeur du Parc. Le premier concerne les trains du quotidien entre Millau et Rodez (ligne actuellement en travaux et remplacée par des cars, NDLR). On a identifié qu'en faisant quelques ajustements, et notamment en décalant certains arrêts, environ 1 500 personnes pourraient être concernées. » Et donc faire le choix, dans leurs déplacements domicile-travail, de renoncer à la voiture pour le train, un mode de transport plus doux. Selon nos informations, cela pourrait pas-



■ La possibilité d'une liaison, via Béziers, entre Millau et Paris.

ser par la réouverture d'un arrêt à Aguessac, pour récupérer les voyageurs de la vallée du Tam, mais aussi à Bertholène, du côté de Rodez.

Le deuxième axe, se fait autour des liaisons, qualifiées d'hebdomadaires. Il s'agit des trains du lundi matin et du vendredi soir,

utilisés en grande partie par les lycéens et autres étudiants. Une piste de travail serait de les renforcer, en montant notamment une offre touristique. En effet, en travaillant à une meilleure liaison avec Béziers et Toulouse, le train peut devenir un vecteur de communication.

« Vous montez dans le train à 17 h à Toulouse et vous mangez l'aligot à 20 h à Millau », résume Florent Tarrisse.

Enfin, et surtout, l'étude fait remonter la possibilité de créer une liaison, via Béziers, entre Millau et Paris. « C'est la piste la plus avancée, reprend le directeur. Il suffirait de décaler de quelques minutes les départs de Millau pour pouvoir enchaîner sur le TGV à Béziers. » Et de citer en exemple le train qui part à 5 h 51 tous les matins de Millau qui, en étant avancé d'une dizaine de minutes, pourrait permettre la jonction avec le TGV partant à 8 h 32 de Béziers et donc être à Paris, avant midi. Une solution qui pourrait intéresser beaucoup de Millavois, qui n'auraient plus à descendre à Montpellier ou Béziers en voiture pour se rendre à Paris. Cette piste, qui est très avancée, pourrait être mise en place en janvier 2020, au moment du changement des grilles horaires.

Des chauves-souris de la grotte du Boundoulaou menacées

Environnement. La grotte est interdite au public de mars à fin octobre.

C'est un constat auquel les défenseurs de la nature n'ont pas d'explication. La population de chauves-souris de la grotte du Boundoulaou, à Créissels, ne cesse de baisser depuis quelques années. Sur 34 espèces en France, le site en abrite cinq : le minioptère de Schreibers, le petit et le grand Murin, et le petit et le grand Rhinolophe. En tout, ce sont un millier d'individus qui ont été comptés par la LPO et le conservatoire des milieux naturels, quatre fois moins qu'il y a dix ans. « Nous sommes le seul site à voir la population baisser autant et on ne sait pas pourquoi », témoigne Laure Jacob, chargée de mission milieux naturels, faune et flore au Parc naturel régional des grands causses. On n'a pas non plus trouvé de cadavres dans les grottes. »

Une espèce protégée

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées depuis une loi de juillet 1976. « Elles sont utiles puisqu'elles se nourrissent essentiellement d'insectes, notamment des pyrales du bois et de leurs papillons », souligne Laure Jacob. Le site est également



■ Les visiteurs trouvent un panneau de sensibilisation à l'entrée du site du Boundoulaou.

concerné par un arrêté préfectoral de protection de biotope, le seul en Aveyron, et le plus important en Midi-Pyrénées, depuis 1992, trois ans avant la naissance du Parc. Ainsi, du 1^{er} mars au 30 octobre, la fréquentation de la grotte est interdite, afin de favoriser la reproduction des espèces.

Le site du Boundoulaou fait aussi partie du site Natura 2000, un réseau pour conserver la biodiversité à l'échelle européenne, alors que le site est un endroit pri-

vilégié pour les spéléologues et les randonneurs.

Pour les observateurs, les hypothèses sont nombreuses quant à la baisse des effectifs. « Est-ce qu'elles ont trouvé d'autres cavités auxquelles nous n'avons pas accès ? Est-ce qu'elles ont tout simplement migré vers un autre site ? Est-ce lié à la baisse en quantité de nourriture ou non ? Quelle que soit la réponse, une biodiversité qui disparaît traduit un malaise », développe Laure Jacob.

Les défenseurs de l'espèce se laissent encore une année avant d'agir, pour équiper certains individus de puces ou installer des caméras.

Les chauves-souris ne sont pas les seules espèces à être menacées en milieu ouvert puisque l'écrevisse à pieds blancs ou les œdicnèmes criards se font plus rares quand d'autres animaux comme la loutre voient leur population repartir à la hausse.

— LOÏC BARLLES
barlles@midilibre.com

Main dans la main pour œuvrer en faveur de la biodiversité

Les sites Natura 2000 sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive euro-

péenne habitats-faune-flore. En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive. Au 1^{er} mars 2017, la France comptait 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métro-

politain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine. Le Parc naturel régional des grands causses compte quant à lui 19 sites estampillés Natura 2000, pour 28 espèces protégées et 1 073 hectares de milieux humides inven-

tonnés. La structure propose d'ailleurs aux visiteurs de mener l'enquête sur les eaux souterraines du cirque du Boundoulaou quant à une éventuelle pollution des eaux ou l'interaction avec les animaux comme les chauves-souris.

Revue de presse du Parc naturel régional des Grands Causses – Avril
2019

Article du magazine Espaces naturels n° 66 / **Services mutuels :**
éleveur recrute vautours (et réciproquement)

©Magazine Espaces naturels n° 66 avril - juin 2019

www.espaces-naturels.info.



La coopération entre les acteurs des différents domaines a permis l'appropriation des vautours et l'acceptation de leur mode de vie, en symbiose avec les hommes qui vivent et les nourrissent sur le même territoire.

© Bruno Berthemy

RAPACES

Services mutuels : éleveur recrute vautours (et réciproquement)

Les placettes individuelles d'équarrissage naturel, alternative aux charniers, ont permis le succès de la réintroduction des vautours en rétablissant une relation ancestrale entre ces rapaces et l'homme.

Disparu de la région des Grands Causses il y a près d'un siècle (dans les années 1940), le Vautour fauve a fait l'objet dans les années 1980 du premier programme de sa réintroduction au monde. La réussite de cette opération est le fruit de nombreux efforts en termes de conservation et de sensibilisation, menés par le FIR¹ puis la LPO en collaboration avec le Parc national des Cévennes (PNC) et le Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC).

PAS DE RÉINTRODUCTION RÉUSSIE SANS PLACETTE

Afin d'optimiser l'installation d'une colonie de reproduction viable, la LPO et le PNC ont mis en place, dès le début du programme, une collecte d'équarrissage pour approvisionner des charniers, service alternatif aux collectes classiques réalisées par les entreprises industrielles. Mais, avec le retour des vautours, les éleveurs ont très tôt pris l'initiative de laisser les brebis mortes à l'attention des oiseaux, comme autrefois ! Ces pratiques individuelles de dépôt de cadavres en milieu naturel sortant

du cadre réglementaire et législatif de l'époque, des solutions ont dû être trouvées afin de régulariser ces situations dans le respect des règles de protection de la santé publique, tout en encourageant la cohabitation retrouvée de l'homme et des vautours.

En effet, au début du XX^e siècle, pour des raisons sanitaires, la « loi Martel » prohibait tout dépôt en nature de cadavres d'animaux et de déchets de sous-produits animaux. À la suite de fortes mobilisations (milieu associatif, administrations et vétérinaires), de l'évolution du marché de l'équarrissage industriel et des modifications de la législation, un arrêté est pris le 7 août 1998. Il reconnaît le rôle positif des vautours comme auxiliaires sanitaires dans le domaine de l'équarrissage (« service écosystémique »), et donne la possibilité aux éleveurs de créer des placettes d'alimentation, autrement appelées « placettes individuelles d'équarrissage naturel ».

Le vautour, véritable « cul-de-sac » épidémiologique de par l'extrême acidité de son pH gastrique, détruit la plupart des agents pathogènes. Cette capacité vient conforter son rôle d'équarrisseur

naturel en bloquant la propagation des maladies infectieuses.

UNE FAÇON ANCESTRALE DE SE NOURRIR

Les Grands Causses comptent 625 couples reproducteurs de Vautours fauves en 2018, et les individus prospectent de nouveau des secteurs de présence historique.

Alors que les charniers, localisés à un ou deux endroits et alimentés quasi quotidiennement, ont favorisé le cantonnement des oiseaux réintroduits, les placettes individuelles d'équarrissage naturel ont permis de redonner aux vautours l'accès à une ressource alimentaire aléatoire dans l'espace et dans le temps, conformément à leur comportement exploratoire naturel. De nombreuses exploitations agricoles ont souhaité obtenir leur placette d'équarrissage individuelle. C'est ainsi que le PNC a cessé sa collecte d'équarrissage depuis 2013 et que celle pratiquée par la LPO a diminué de plus de la moitié !

Ainsi, un réseau de placettes a été mis en place dans les Grands Causses : ▶

- ▶ 131 placettes fonctionnent en 2018, réparties sur les départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault. La zone géographique d'implantation des placettes, autorisées et réglementées par arrêté préfectoral, s'est élargie au cours du temps. Toutefois, elles demeurent localisées dans l'aire de nidification et de prospection alimentaire des vautours, ou dans les couloirs reliant les différentes populations françaises (Pyrénées, Préalpes et Alpes). Ce système répond à un double objectif : favoriser les connexions entre les populations alpines et pyrénéennes, et renforcer les liens ancestraux entre les hommes et les vautours.

Le système français de placettes individuelles est considéré comme exemplaire en Europe. Expérience unique jusqu'en 2003, il s'est exporté dans les Balkans la même année puis plus timidement en Espagne, à partir de 2011. À terme, les charniers, encore majoritaires en Espagne, devraient être remplacés par des placettes d'équarrissage.

VAUTOURS ET ÉLEVEURS : UNE COLLABORATION VERTUEUSE

Un éleveur de brebis sur le Causse Noir (PNR des Grands Causses) raconte : « Nous avons obtenu l'autorisation en 2007 ; il s'agissait avant tout de régulariser nos dépôts officiels pour être en conformité avec la réglementation. Sur le Causse Noir, le délai d'enlèvement des cadavres par une société d'équarrissage varie de 3 jours à une semaine ! La placette nous évite de solliciter la société d'équarrissage, dont le camion peut rencontrer des difficultés pour accéder à l'exploitation, notamment en hiver. C'est une économie pour tout le monde et pour l'environnement [N.B. : les agriculteurs ayant une placette bénéficient d'une réduction de 60% du montant de la contribution financière à l'équarrissage.] ! Nous côtoyons les vautours au quotidien ; l'élimination des

Les vautours, des commensaux de l'homme

Jusqu'à la période du Néolithique (<8000 av. J.-C.), les grands rapaces nécrophages européens (Vautour fauve, Vautour moine, Vautour percnoptère et Gypaète barbu), se nourrissaient essentiellement de cadavres d'animaux sauvages. À la suite de la raréfaction progressive des ongulés sauvages inféodés aux milieux ouverts, et de l'apparition de la domestication et du développement du pastoralisme transhumant, les vautours sont devenus davantage tributaires des cadavres d'animaux domestiques liés aux activités d'élevage : ils sont ainsi devenus des commensaux de l'homme.

Le commensalisme (qui signifie en latin « manger à la même table ») est une relation entre deux espèces, dont l'une tire un bénéfice (le vautour) alors que l'autre ne subit aucun dommage et ne tire aucun avantage. On parle de commensalisme entre les vautours et les lions dans la savane. Mais entre les vautours et les habitants des Grands Causses, la relation serait plus proche d'une symbiose (relation « gagnant-gagnant »), puisque l'homme en retire de nombreux bénéfices.

carcasses est rapide ! Parfois, certains vautours sont peu farouches et reconnaissent le tracteur qui transporte les cadavres sur la placette ! ».

RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME

En 1995, année de sa création officielle, les populations de Vautours fauves étaient encore peu présentes dans le territoire du PNRGC, et le Vautour moine était en cours de réintroduction (1992-2002) dans le PNC tout proche.

La première placette a néanmoins été installée chez un éleveur du Causse Noir par la LPO Grands Causses, alors même qu'un programme LIFE-Nature, coordonné par le PNR, proposait des actions de sensibilisation sur les vautours.

Le retour des vautours en Aveyron a été accompagné par des actions pédagogiques couplées à un programme favorisant l'activité pastorale extensive par l'aide financière à l'acquisition de matériel : cuves à eau, point d'abreuvement pour les troupeaux, clôtures fixes et mobiles, passages de clôtures, etc.

C'est la coopération entre les acteurs des différents domaines (conservateurs de la biodiversité/socio-professionnels agricoles/scientifiques) qui

a permis l'appropriation des vautours et l'acceptation de leur mode de vie, en symbiose avec les hommes qui vivent et les nourrissent sur le même territoire. Les divers volets du programme étaient ainsi partagés, compris, validés et promus par l'ensemble des acteurs du territoire. Le PNR des Grands Causses assure notamment la promotion du dispositif auprès des éleveurs. De son côté, la LPO continue à initier et gérer les programmes de réintroduction et de conservation en faveur des vautours. Pour mener à bien ses missions, elle entretient des relations étroites avec les acteurs locaux. L'antenne de la LPO dans les Grands Causses est devenue l'organisme référent auprès des services vétérinaires des autorités départementales de l'Aveyron dans les processus de validation des placettes d'équarrissage naturel. • **Laure Jacob**, Parc naturel régional des Grands Causses, laure.jacob@parc-grands-causses.fr, **Jocelyn Fonderflick**, Parc national des Cévennes, jocelyn.fonderflick@cevennes-parcnational.fr, **Léa Giraud**, responsable de l'équipe LPO Grands Causses, lea.giraud@lpo.fr

(1) Le FIR (Fonds d'intervention pour les Rapaces), à l'origine des réintroductions de vautours dans les Grands Causses, a fusionné avec la LPO France en 1998.

REPÈRE



L'UICN donne des lignes directrices pour les réintroductions parmi lesquelles des études à prévoir, des choix privilégiant le long terme, ou encore des évaluations sur l'acceptabilité par les populations locales et le suivi après lâcher. portals.iucn.org/library/efiles/documents/2013-009.pdf



ALLER PLUS LOIN

- Direction départementale des territoires de la Lozère, 2018. *La lettre d'information sur les vautours et l'élevage n°5*. 12p.
- LPO Grands Causses, 2014. *Équarrissage naturel. Cahier technique*. 38p.
- LPO Grands Causses, Parc naturel régional des Grands Causses, 2013. *Placettes infos n°1*. 8p.

**REVUE DE PRESSE DIGITALE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES
GRANDS CAUSSES**

AVRIL 2019

Le Monde

Consulter
le journal

ACTUALITÉS ▾

ÉCONOMIE ▾

VIDÉOS ▾

OPINIONS ▾

CULTURE ▾

M L

PLANÈTE • ÉNERGIES

Dans le sud de l'Aveyron, le projet d'un « supertransformateur » électrique ne passe pas

La présence de dizaines de pylônes et des lignes s'entrecroisant dans le ciel aveyronnais et sur ces terres du Parc naturel régional des Grands Causses n'empêche pas le projet.

Par Rémi Barroux - Publié le 29 mars 2019 à 13h02 - Mis à jour le 29 mars 2019 à 13h22

🕒 Lecture 2 min.



Des éoliennes à Salles-Curan (Aveyron), en 2009. REMY GABALDA / AFP

Du haut de la tour du village de Saint-Victor-et-Melviu, à quelques kilomètres de Millau, dans l'Aveyron, en balayant du regard les paysages de plateaux et de collines où s'entremêlent prairies et bois, *« on peut apercevoir, proches ou lointaines, près d'une centaine d'éoliennes »*. C'est ce qu'affirme Jean Capel, le maire de cette commune d'à peine 400 habitants.

Depuis qu'il a été élu en 2014, il s'oppose à la construction d'un « supertransformateur » destiné à permettre le raccordement des nombreux projets d'énergie renouvelable, en plein développement en Occitanie, qui s'est fixé l'objectif d'être la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050. « *Nous avons déjà un transformateur, sur deux hectares, qui permet l'interconnexion entre les lignes à haute tension [63 000 volts] et celle à très haute tension de 225 000 volts, et la puissance de ce transfo a déjà été multipliée par trois ou quatre en 2017* », s'insurge Jean Capel, qui s'inquiète des risques pour la santé de ses concitoyens.

▣ Lire aussi | [Dans le sud de l'Aveyron, un projet de transformateur fait monter la tension](#)

Mais la présence de dizaines de pylônes et des lignes s'entrecroisant dans le ciel aveyronnais et sur ces terres du Parc naturel régional des Grands Causses n'empêche pas le projet d'un nouveau supertransformateur, qui doit être construit à quelques kilomètres du petit village. « *Nous voulons accompagner la transition énergétique, à l'œuvre dans les départements de l'Aveyron, du Tarn et de l'Hérault, et permettre à ces départements d'être mieux fournis en électricité* », assure Thibaud Chatry, chargé de ce dossier chez l'opérateur du réseau de transport d'électricité (RTE). Selon lui, le réseau actuel est saturé et l'arrivée de nouveaux producteurs d'électricité nécessite la construction d'un échangeur permettant de se connecter à la ligne THT de 400 000 volts qui passe par là.

🕒 Publié le 04/04/2019 à 14:09 / Modifié le 04/04/2019 à 14:38

S'ABONNER

💬 8 commentaires 🔄 11 partages 📌 Environnement, Millau, Lodève



L'assemblée plénière de la Région a délibéré le 28 mars dernier, avec une issue favorable à l'extension.



C'est dans les cartons depuis près de six mois : étendre le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) à 26 municipalités héraultaises de la communauté des communes Lodévois-Larzac, sur 28, qui avaient voté, le 21 décembre dernier, la demande d'intégration au périmètre d'étude du PNRGC, en vue du renouvellement de sa charte en 2022.



Lors du premier comité syndicat PNRGC de l'année, son président Alain Fauconnier avait annoncé le début "d'une procédure complexe", comportant une dizaine d'étapes. La première a été passée avec succès puisque la Région a validé, le 28 mars lors de sa dernière assemblée plénière, le lancement du processus, en retenant "la cohérence paysagère et géomorphologique", "la qualité des patrimoines naturels et culturels", et "la cohérence avec les périmètres des structures intercommunales ayant compétence en matière d'aménagement et de développement".

Travail de terrain

Si "la continuité écologique et géographique" est saluée dans les couloirs du Parc, il reste encore à adapter sa stratégie en vue de la nouvelle charte et de prendre en compte les objectifs opérationnels pour ce nouveau périmètre, tant sur le plan de la mobilité, que le développement durable en passant par la communication.

Une concertation citoyenne est prévue afin de composer avec ces nouveaux éléments et de fixer les objectifs de la prochaine charte qui courra jusqu'en 2037. Ce ne sera pas une première pour le Parc, adepte de cette technique, déjà utilisée pour le Schéma de cohérence territoriale (SCot) ainsi que pour le Plan climat air énergie territorial (PCAET).

En chiffres

Avec ce délibéré en faveur de l'extension, le Parc passerait donc de 93 communes à 119, et qui doublerait le nombre d'habitants concernés (70 000 à plus de 14 000). La Région s'engage également d'affecter 50 000 € sur l'opération pour les frais de procédure de révision de l'exercice en cours. "Le causse du Larzac était coupé en deux, avance-t-on au PNRGC. Ce délibéré acte une sorte de réunification. C'est tout à fait logique."

Sud-Aveyron. Le président du Parc des Grands Causses demande « le retrait sans délai du bleu de brebis des rayons »

Par Aveyron Digital News - 11 avril 2019



Facebook



Twitter



Email



Alain Fauconnier, président du Parc naturel régional des Grands Causses, s'alarme de la mise en vente du nouveau bleu de brebis de Société (groupe Lactalis).

Centre Presse
Aveyron

Rechercher sur

JOURNAL

f MA VILLE ▼ SPORT ▼ FAITS DIVERS LOISIRS ▼ VIDÉOS ANNON

Accueil > Culture et Loisirs > Grands sites > Parc régional des Grands Causses

PARC RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Ushuaïa TV vient tourner dans le Sud-Aveyron



TOYOTA C-HR HYBRIDE



4500€*
DE PRIME À L'HYBRIDE
SOUS CONDITION
PRIME À LA CONVERSION INCLUSE

Découvrez l'offre

*Voir mentions légales sur le site.



TOYOTA

Publié le 18/04/2019 à 11:28 / Modifié le 18/04/2019 à 11:28

S'ABONNER



L'émission "Bougez vert" sur la chaîne câblée évoquera le Sud-Aveyron d'ici peu.



L'Aveyron sera de nouveau au coeur d'un reportage télé d'ici peu. Cette fois-ci, ce sont les caméras de la chaîne câblée, Ushuaïa TV, qui ont choisi le département. Et plus particulièrement, le Sud-Aveyron et son parc régional des Grands Causses. Le tournage pour l'émission "Bougez vert" se déroulera le 24, 25 et 26 avril.



Au programme : un zoom sur les bateliers du viaduc de Millau pour découvrir la faune et la flore et notamment les castors et les loutres de retour dans le sud, rendez-vous ensuite à la Maison des vautours au Truel puis plongée dans les gorges de la Dourbie avec la grande tyrolienne !